



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 14 juin 2022

CM 3541/22

COPEN
JAI
FREMP
COHOM
EDUC
MIGR
SOC
ANTIDISCRIM
GENDER
JEUN

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: paolo.cossu@consilium.europa.eu
jai.criminal.justice@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.81.13
Secr.: +32.2.281.36.02

Objet: Groupe de travail 'Coopération judiciaire en matière pénale' (COPEN)
- Violence à l'égard des femmes et violence domestique

Date: 27 juin 2022
Heure: 14:00
Lieu: CONSEIL
BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS
Rue de la Loi 175, 1048 BRUXELLES

Format : 1+1

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Poursuite de la première lecture.

Présentation par la Commission et examen détaillé des dispositions et considérants associés des articles qui restent à examiner au chapitre III.

Chapitre III

- article 21 (mesures d'éloignement urgentes) et considérants 33, 34, 35 et 36 ;
 - article 22 (protection de la vie privée des victimes) et considérant 37 ;
 - article 23 (lignes directrices pour les autorités policières et judiciaires) et considérant 30 ;
 - article 24 (rôle des organismes nationaux et de promotion de l'égalité) et considérant 38 ;
 - article 25 (mesures pour supprimer certains contenus en ligne) et considérants 39, 40, 41, 42 et 43 ;
 - article 26 (indemnisation) et considérant 44.
- = 7042/22 (proposition)
= WK 4366/22 (Tableau de correspondance entre articles et considérants de la proposition de règlement)

3. Points divers

NB : Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués. Les commis de salle fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.